

Lignes directrices pratiques adressées aux **syndicats**



Aborder les **questions environnementales** et le
développement environnemental durable
dans le secteur de l'éducation



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles, 2022
La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l'ouvrage ou du document doit être envoyée au secrétariat du CSEE

Introduction

L'urgence climatique et les questions environnementales appellent un changement social radical, notamment une évolution individuelle et collective de nos mentalités, de nos comportements et de nos modes de vie. L'éducation est un outil essentiel pour garantir que le développement environnemental durable devienne rapidement réalité, afin d'éviter une catastrophe climatique. Les syndicats de l'enseignement ont un rôle central à jouer pour garantir, d'une part, que l'éducation au développement environnemental durable soit intégrée à tous les niveaux et dans tous les aspects des systèmes éducatifs et, d'autre part, qu'elle soit accompagnée de ressources techniques, financières et humaines durables et adéquates, et que le personnel reçoive un soutien professionnel suffisant pour le faire.

La résolution du CSEE [Pour un avenir durable en Europe : le rôle des syndicats européens de l'enseignement dans les enjeux éducatifs et environnementaux pour le changement social](#) (2021) souligne que les syndicats de l'enseignement doivent assurer leur place dans l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des stratégies nationales et européennes pour le climat et réclamer un changement social pour un avenir vert et durable au travers du dialogue social et de la négociation collective à tous les niveaux. La résolution réaffirme également l'engagement des organisations membres du CSEE à développer des politiques et des stratégies syndicales centrées sur l'éducation et l'environnement pour le changement social et un avenir durable.

Les présentes lignes directrices pratiques font suite au [projet](#) du CSEE « L'éducation pour le changement social : le rôle des syndicats de l'enseignement dans le domaine du développement environnemental durable ». Tout au long des activités de ce projet (notamment une enquête en ligne réalisée auprès des organisations membres du CSEE, une conférence de lancement et deux ateliers de formation), plusieurs stratégies concrètes et pratiques ont été développées pour les syndicats de l'enseignement, dans les buts suivants :

- Aborder la question de l'éducation et de l'environnement pour le changement social, ainsi que l'impact de l'urgence climatique sur l'éducation.
- Soutenir les enseignant-e-s, les universitaires et les personnels de l'éducation dans la mise en œuvre de l'éducation à la durabilité environnementale.
- Assurer leur place dans l'élaboration et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies nationales et européennes pour le climat.

Les présentes lignes directrices visent à encourager le débat sur l'éducation au développement environnemental durable dans le cadre du dialogue social pour l'éducation et à promouvoir les mesures pratiques et concrètes mises en place par les syndicats pour aborder les questions environnementales et le développement durable au sein de l'éducation. Elles s'intéressent également au dialogue social et à la négociation collective à tous les niveaux, ainsi qu'à l'impact des problèmes environnementaux sur les établissements scolaires et les enseignant-e-s, les universitaires et les personnels de l'éducation.

Ces lignes directrices pratiques ont également pour but de préparer les partenaires sociaux de l'éducation à rendre exécutoire la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe et des Objectifs de développement durable des Nations unies. D'autre part, elles présentent la thématique de l'éducation au développement environnemental durable comme étant l'une des priorités du Semestre européen et des Recommandations par pays pour l'éducation, en vue d'assurer une intégration cohérente et efficace de l'apprentissage des approches durables de l'environnement dans les politiques éducatives, les programmes d'études nationaux, la formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant-e-s à tous les niveaux de l'éducation. Enfin, ces lignes directrices contribuent aux priorités et aux activités du [programme de travail 2022-2023](#) du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), en préparant les syndicats de l'enseignement à aborder les discussions sur la contribution des partenaires sociaux de l'éducation à la transition vers une éducation de qualité, verte et durable, capable de relever les défis du futur.

Situation au sein des organisations membres du CSEE

L'enquête en ligne menée dans le cadre du projet a permis au CSEE et à ses organisations membres de connaître les résultats nationaux indiquant le degré de prise en compte des questions environnementales et du développement durable dans les systèmes éducatifs, de même que les besoins professionnels pertinents ou autres des enseignant-e-s, des universitaires et des personnels de l'éducation. Il s'agit entre autres des programmes d'études, des évaluations, des activités extra-scolaires, de la formation initiale et du développement professionnel continu des personnels de l'éducation, des infrastructures des établissements scolaires et d'autres composantes des systèmes éducatifs. L'enquête a également mis en évidence les éléments clés du rôle des syndicats de l'enseignement en lien avec l'éducation et l'environnement pour le changement social et le développement durable, en tant que partenaires sociaux. Il ressort de cette enquête que, si les syndicats cherchent de plus en plus à atténuer ces problèmes, ils continuent néanmoins à s'intéresser le plus souvent à des questions plus traditionnelles telles que les salaires ou la santé, plutôt qu'à des thématiques nouvelles ou aux réformes de l'éducation. Le développement de politiques globales concernant la durabilité environnementale reste donc relativement rare, tout comme les priorités des négociations collectives à cet égard. Les résultats de l'enquête montrent qu'à peine la moitié des organisations membres du CSEE participent à un dialogue social sur la durabilité environnementale et que la négociation collective reste la forme de dialogue la moins courante.

Les organisations membres du CSEE prennent la plupart de leurs mesures en travaillant seules sur ces questions ou au travers du partage de l'information. Dans un grand nombre de pays européens, les syndicats de l'enseignement commencent à peine à prendre des initiatives en faveur de la durabilité environnementale. Il est donc nécessaire de renforcer le nombre et la fréquence de ces actions afin de pouvoir exercer une plus grande influence dans ce domaine. Il n'est pas nécessaire de faire cela dans l'urgence mais en veillant, en parallèle, à renforcer l'expertise des syndicats de l'enseignement pour mener des actions persuasives. Raison pour laquelle plusieurs syndicats participants ont déclaré se trouver dans la phase exploratoire de l'élaboration de leurs politiques syndicales pour aborder l'urgence climatique dans l'enseignement, en précisant qu'ils y auraient consacré davantage de ressources s'ils avaient disposé d'une plus grande capacité financière, de plus de personnels dédiés et de plus de temps.

Objectif

Ces lignes directrices pratiques ont pour objectif de poursuivre les discussions stratégiques et de prendre des décisions en rapport avec la capacité des syndicats de l'enseignement à aborder la question de l'éducation et de l'environnement pour le changement social. Il s'agit notamment d'étudier l'impact de l'urgence climatique sur l'éducation, de soutenir les enseignant-e-s, les universitaires et les personnels de l'éducation dans la mise en œuvre de l'éducation à la durabilité environnementale et d'assurer leur implication dans l'élaboration des stratégies nationales et européennes pour le climat, ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre. Dans la perspective de pouvoir garantir une éducation de qualité, ces lignes directrices permettent d'aider les syndicats de l'enseignement à définir des politiques et des stratégies concrètes pour aborder la question de l'éducation et de l'environnement pour le changement social et un avenir durable.

Le présent document ne constitue pas un « modèle de référence standard » devant être suivi à la lettre par chaque pays. Au contraire, il doit être considéré comme un outil d'assistance nécessitant d'être évalué et adapté au contexte national/syndical entourant l'éducation à la durabilité environnementale et l'impact de l'urgence climatique sur l'éducation.

**Lignes
directrices**

Faisant suite aux résultats de l'enquête menée en ligne auprès des organisations membres du CSEE et aux discussions engagées dans le cadre de la conférence de lancement et des deux ateliers de formation, organisés en Italie et au Danemark, ces lignes directrices proposent des actions spécifiques à mener par les syndicats de l'enseignement aux niveaux européen et national pour aborder efficacement la question de l'éducation et de l'environnement pour le changement social et un avenir durable.

Pour l'action syndicale au niveau national et régional, il est important de :

- Fixer des objectifs communs pour les syndicats de l'enseignement afin de pouvoir affirmer que la thématique du développement durable est désormais inscrite parmi les priorités des syndicats et dans les négociations collectives, reflétant ainsi les ambitions globales mises en avant dans les ODD, tout en assurant la cohérence du message.
- Développer une stratégie syndicale (par exemple, un plan d'action) pour aborder efficacement la thématique du développement durable et influencer les débats sur le "green deal" à tous les niveaux politiques, promouvoir le développement professionnel et les actions au niveau des établissements scolaires, ainsi que les partenariats avec d'autres parties prenantes.
- Assurer une politique de travail sur la durabilité environnementale adaptée à tous les niveaux des syndicats de l'éducation (national, local, etc.), ainsi que fournir un système de suivi pour la mise en œuvre de cette politique et une révision régulière pour l'adapter au contexte changeant.
- Étudier les différents moyens de relier la thématique de la durabilité environnementale aux questions plus traditionnelles des syndicats de l'enseignement (ex. les conditions de travail du personnel de l'éducation, la santé et la sécurité liées aux infrastructures des établissements d'enseignement, la charge de travail, les questions contractuelles, la crise des salaires et du coût de la vie, etc.), en tenant compte de la complexité de la question et du fait que les mesures prises peuvent ne pas toujours être rentables à court terme.
- Encourager un mouvement en faveur de la durabilité environnementale parmi les affiliés en leur fournissant des informations concrètes et terre à terre sur l'impact du changement climatique sur leur travail et leur vie, y compris sur le fait qu'il pourrait menacer leur droit fondamental à un environnement adéquat pour leur santé et leur bien-être, et les former pour qu'ils abordent ce sujet dans leur enseignement, et veiller à ce que les dirigeants syndicaux adoptent des mesures de durabilité environnementale dans leur travail.

- Faire pression pour inclure les priorités en matière de développement environnemental dans le dialogue social et les négociations collectives, en vue de faire bouger les lignes au niveau décisionnel et d'analyser la question du changement climatique au travers de différents prismes (biologique, énergétique, économique et politique) afin d'engager un dialogue social de qualité.
- Adopter une approche multidimensionnelle (économique, sociale, culturelle et environnementale) de la durabilité et des Objectifs de développement durable (ODD), tout en se concentrant sur l'éducation au développement durable et à la durabilité environnementale.
- Exiger de rehausser le statut et l'attrait de la profession d'enseignant afin de garantir une éducation de haute qualité et inclusive pour tous en vue de préparer des citoyens engagés, responsables, dotés d'un esprit critique et actifs, prêts à vivre durablement.
- Réclamer des fonds publics suffisants au niveau national et européen pour financer le renforcement des compétences vertes et des connaissances en lien avec la durabilité environnementale et garantir une perspective à long terme dans ce domaine, en engageant des négociations collectives et un dialogue social pertinents aux niveaux national et européen.
- Sensibiliser au fait qu'un processus de transition juste exige le renforcement ou l'acquisition de nouvelles compétences dans un grand nombre de secteurs professionnels et que les enseignant-e-s et le personnel de l'éducation jouent un rôle essentiel dans ce processus transformateur.
- Suite à la [recommandation](#) du Conseil sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale, faire pression sur les autorités éducatives et les gouvernements pour orienter et soutenir adéquatement les enseignant-e-s et le personnel de l'éducation, en leur offrant la possibilité de participer gratuitement à des programmes de formation professionnelle initiale et continue, alignés sur leurs besoins et sur les objectifs de durabilité au sein de l'éducation, et leur garantir des rémunérations à la hauteur des nouveaux efforts consentis.
- Faire pression pour réformer les programmes d'études, afin de garantir une approche holistique de l'éducation à la durabilité environnementale et un temps et un espace suffisants dans le programme d'enseignement, y compris la possibilité d'intégrer les sujets environnementaux dans toutes les matières, en accordant une attention particulière à la citoyenneté démocratique, et en respectant la liberté académique et l'autonomie professionnelle des enseignants, des universitaires et des autre personnel de l'éducation.
- Faire pression pour inclure la thématique de la durabilité environnementale dans la formation initiale des enseignant-e-s et du personnel de l'éducation, en reconnaissant que cette démarche pédagogique est un outil essentiel pour sensibiliser à l'urgence climatique et la perte de biodiversité dans le cadre de l'enseignement.

- Exiger des autorités éducatives, des gouvernements et des institutions régionales qu'ils s'engagent à prendre des mesures concrètes pour atténuer l'impact des établissements d'enseignement sur le climat (par exemple en construisant des infrastructures vertes ou en réaménageant les établissements d'enseignement pour répondre aux besoins actuels sans compromettre les besoins des générations futures) et qu'ils rendent compte du succès des actions entreprises.
- Créer des alliances entre les acteurs (syndicats de l'éducation, enseignants, étudiants, parents, organisations non gouvernementales et de la société civile) à différents niveaux pour soutenir l'éducation climatique des citoyens, créer des objectifs communs et collaborer avec d'autres syndicats dans tous les secteurs industriels, ainsi qu'avec des personnes ayant un intérêt et une expertise dans le domaine afin de fournir aux membres des syndicats les connaissances pertinentes sur le sujet.
- Créer des réseaux entre les syndicats de l'enseignement, en partageant les expériences et les défis concluants qui ont permis d'aider les enseignant-e-s et les éducateur-ric-e-s à intégrer les ODD et les questions environnementales, en vue d'assurer le déploiement efficace de l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires.
- Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour les membres des syndicats de l'enseignement, centré sur le thème de l'environnement et de la durabilité, afin de leur permettre de montrer l'exemple en soutenant les mesures et les politiques écoresponsables des syndicats (ex. utilisation de moyens alternatifs pour les déplacements et l'organisation d'événements, recyclage, subventions pour les moyens de transport durables des membres, etc.).
- Il est relativement fréquent que la thématique de la durabilité environnementale soit principalement portée par les syndicats du secteur industriel, les syndicats de l'enseignement restant en périphérie. Il est donc important que les syndicats de l'éducation soient les co-créateurs de la réponse du mouvement syndical au changement climatique. Cela doit se faire en adaptant les priorités des syndicats de l'éducation et en renforçant les capacités des affiliés sur ce sujet.
- Sensibiliser à l'importance d'enseigner les questions liées à l'environnement et à l'urgence climatique pour le développement durable dans l'ensemble de la société, et jouer un rôle central dans le discours qui est associé, dans les médias, les événements publics et les réseaux sociaux, en saisissant l'opportunité de certains événements tels que les élections.
- Assurer une forte représentation dans les établissements scolaires pour y ancrer les questions de durabilité environnementale (ex. désignation de délégué-e-s pour l'environnement) et de renforcer les capacités de ces représentants sur ce sujet tout en cherchant à obtenir une disposition législative pour faire d'un "représentant vert" un poste statutaire.

- Encourager une coopération entre les programmes d'enseignement supérieur de premier et de deuxième cycle et d'autres secteurs de l'éducation afin de garantir l'échange de connaissances, de recherches et d'expertise entre les praticiens de l'éducation, les universitaires et les prestataires de formation des enseignants.
- Examiner les besoins et les points de vue des membres des syndicats de l'enseignement concernant la durabilité environnementale selon diverses modalités (ex. réaliser des enquêtes, organiser des groupes de travail réguliers, etc.).



ETUCE-CSEE

Boulevard Bischoffsheim 15, B- 1000 Brussels
secretariat@csee-etu-ce.org

WWW.CSEE-ETUCE.ORG

